Rappel du Sommaire

VOCATION III – Impulser et soutenir de nouveaux modèles économiques

Orientation 9 : Revendiquer une destination touristique durable et singulière

Mesure 22 – Révéler une offre de tourisme de nature et de découverte

Mesure 23 – Accompagner l'adaptation de la filière touristique pour une destination durable

Texte d'introduction de l'orientation

La stratégie tourisme de la charte du Parc naturel régional (PNR) a été co-construite par un comité de suivi et un forum des acteurs. Recommandée par Europarc dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable (CETD), cette concertation spécifique a permis le renouvellement de l'agrément à la CETD en 2019 et la définition des ambitions sur 15 ans. Les propositions issues de ces réflexions ont été confortées par les participants des groupes thématiques, lors de la concertation préalable à la révision de la charte du Parc.

Aussi, sur un territoire où le tourisme est une activité économique de premier plan, voire la dernière activité présente dans nombre de communes rurales, les acteurs s'accordent sur les défis suivants : se démarquer des autres territoires du Val de Loire et favoriser les retombées économiques en développant une stratégie et des produits qui valorisent le caractère spécifique de cet espace doublement labellisé UNESCO et PNR. La spécialisation des actions du Parc sous l'angle « tourisme de nature et patrimoine » et « tourisme durable » répond à ces objectifs, comme aux attentes croissantes des touristes du Val de la Loire pour un environnement préservé et des activités plus éthiques.

C'est pourquoi, le Parc doit s'engager auprès des visiteurs sur la qualité et l'intégrité des patrimoines à découvrir (mesure 22) et une philosophie « développement durable » (mesure 23). Le tourisme durable guide la mise en œuvre des actions, est vérifiable dans les faits et donne du sens à la consommation. Cela implique de répondre à des enjeux essentiels pour le tourisme du territoire : l'adaptation de l'offre touristique aux évolutions climatiques ; la préservation et la gestion de la ressource en eau, élément incontournable de l'image et des prestations de la destination ; l'écomobilité et la « diffusion » des visiteurs sur un territoire plus vaste que l'axe Loire ; la conservation du patrimoine bâti et la préservation de milieux naturels d'intérêt dans un contexte de désertification du milieu rural.

Fort de son approche pluridisciplinaire et de son agrément CETD, le Parc apporte une plus-value aux acteurs en place en favorisant l'information et l'échange, les solutions collectives et leur expérimentation, l'adaptation aux évolutions.